

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

**Portant interdiction de circulation sur
une partie de la résidence Park Braz
du 19 au 30 août 2024**

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande du service Eau & Assainissement de Lannion Trégor Communauté, en date du 24 juillet 2024

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la résidence Park Braz, au niveau du N°4, pendant les travaux de branchement eau potable et eaux usées, du 19 au 30 août 2024

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la résidence Park Braz, au niveau du N°4, pendant les travaux de branchement en eau potable et eaux usées, du 19 au 30 août 2024

Article 2 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation et la déviation correspondante, sera mise en place par les services de Lannion Trégor Communauté, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 19 août 2024

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- Lannion Trégor communauté

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 5 août 2024

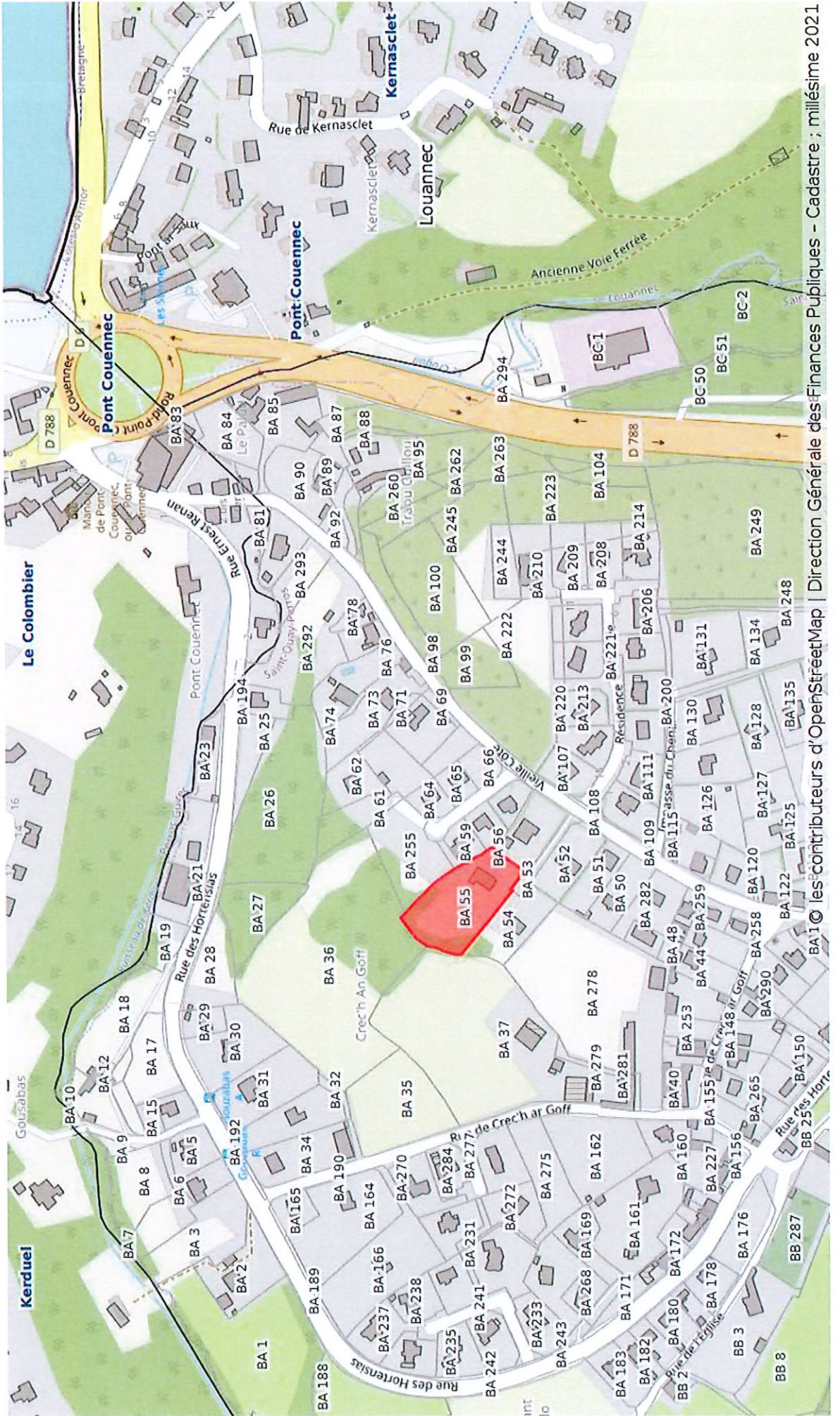
HOUZET Olivier
Maire



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 5 août 2024



22700 SAINT-GOUAY-PERRIOS
Le village à deux pas de la mer



BA1 © les contributeurs d'OpenStreetMap | Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2021